

# SUD

## Une salle repas pour tous c'est possible !

A peine élus représentatifs grâce à vous, un premier travail nous est confié concernant les soucis que nombre d'entre vous rencontrent avec leur repas.

Il est surprenant de constater qu'il faille attendre que SUD arrive pour apporter des arguments frappants à la direction, et obliger ainsi nos responsables à... Prendre leurs responsabilités!

Aux questions concernant le local de restauration, notre direction se «cache» derrière la subvention des tickets restaurants pour ne pas mettre en place de salle de restauration. Sauf que, il s'agit là de deux points différents: L'un concerne la participation financière au repas des employés, l'autre la mise à disposition d'un local correct pour se restaurer. A ce sujet, la loi est pourtant claire et nous pourrions remarquer que les autres syndicats ou le CE par le passé, n'auront à ce sujet pas levé le petit doigt depuis des années...

Ce texte n'est pas nouveau. Incroyable qu'aucun des syndicats représentatifs, avant nous, n'ai bougé efficacement, au vu du nombre de personnes que l'on croise, entassées dans la ridiculement petite salle de pause mise à disposition d'un peu plus de 600 employés. **A Stream Vélizy et à Tunis (Le Lac) ils ont à disposition une salle de restauration**, preuve donc que notre direction peut le mettre en place ici puisque c'est le même Boss! A Vélizy ils ont également un restaurant d'entreprise au pied du bâtiment, un babyfoot...

### Ce que dit la loi:

Les salariés n'ont pas le droit de prendre leurs repas dans les locaux affectés au travail (code du travail, R.4228-19).

**Le code du travail prévoit donc que, lorsque au moins 25 salariés désirent prendre habituellement leur repas sur le lieu de travail, l'employeur est tenu, après avis du CHSCT, de mettre à disposition un local de restauration correctement aménagé** (code du travail, R.4228-22).

Ce local doit être pourvu de chaises et de tables en nombre suffisants, un robinet d'eau potable fraîche et chaude pour 10 usagers, être doté d'un réfrigérateur pour les aliments et boissons, et enfin d'une installation pour réchauffer les plats.

**Nous réclamons donc une salle de restauration correcte sans remise en cause des tickets restaurants, mais aussi des espaces de pauses adaptés à l'effectif de Stream.**

### **Ce que propose SUD, c'est donc la démarche suivante :**

Si vous souhaitez la mise en place d'un local de restauration correct tel qu'exigé par la loi, afin de vous restaurer le midi, remplissez le bon ci-dessus et glissez le dans la boîte aux lettres SUD au tableau du 4ème étage. Un courrier sera envoyé à la direction afin d'effectuer une demande formelle. Nous proposons au maximum de personnes concernées de répondre, avec une date limite de dépôt au 25 avril. Même si les 25 personnes minimum sont atteintes, plus nous serons nombreux à effectuer cette demande, plus nous pourrions insister et mettre la pression à la direction pour obtenir d'avoir enfin le droit de nous restaurer convenablement.

Votre délégué SUD, 31/03/2014

### **Demande de mise à disposition d'une salle de restauration**

Nom:  
Prénom:  
Plateau: